

Secrétariat général du gouvernement

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

Lot 37 - Lotissement KSI - Ziza - Païta

BP M2 - 98 849 Nouméa

Tél. : (687) 24 37 45

Fax : (687) 25 11 12

Mel: davar.sivap@gouv.nc

Web: www.davar@gouv.nc

N° CS21 - 3320

2021-DAVAR-SIVAP-48652

Nouméa, le 16 juin 2021

Affaire suivie par : PIERRE HENIN

Fiche du statut officiel des activités exercées dans votre établissement

ATTESTATION DE DECLARATION (AD) N° AD-17-462

Activité(s) concernée(s)

- RESTAURATION COLLECTIVE A CARACTERE SOCIAL: CENTRE D'ACCUEIL FAIBLE
CAPACITE

NB 1 : Cette fiche est le document officiel qui précise notamment le type des autorisations d'exercice qui vous sont délivrées ainsi que leur numéro respectif. Ces autorisations sont délivrées par le gouvernement de la Nouvelle Calédonie en fonction des résultats de la visite d'inspection réalisée par le SIVAP et seront publiées au J.O.N.C..

NB 2 : Pour les établissements soumis à l'Agrément d'Hygiène, la marque d'hygiène doit être apposée sur les étiquettes, les conditionnements, les emballages ou les documents commerciaux des produits.

NB 3 : Pour les établissements soumis à l'Agrément d'Hygiène Simplifié, le numéro d'agrément doit être apposé sur les étiquettes, les conditionnements, les emballages ou les documents commerciaux des produits.

NB 4 : Une autorisation peut être retirée à tout moment suite à la constatation d'infractions.

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

MM. ROCHETTE MARIE LAURE

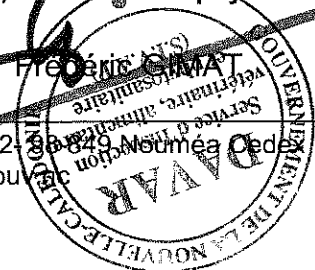
LES ROBINSONS

293 RUE DES CERISIERS BLEUS A ROBINSON

98809 MONT DORE (DOMICILES)

Le Chef du Service d'inspection
vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie- 8, route des artifices- BP M2- 98 849 Nouméa Cédex
Tel. (687) 24 65 65 - Fax (687) 24 66 20 - www.gouv.nc



Secrétariat général du gouvernement

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire

Lot 37 - Lotissement KSI - Ziza - Païta
BP M2 - 98 849 Nouméa
Tél. : (687) 24 37 45
Fax : (687) 25 11 12
Mel: davar.sivap@gouv.nc
Web: www.davar@gouv.nc

N° CS21 - 3320
2021-DAVAR-SIVAP-48652

Nouméa, le 16 juin 2021

Affaire suivie par : PIERRE HENIN

Objet : Délivrance de l'Attestation de Déclaration N° AD-17-462

P.J.(1) : Fiche de statut.

BASES REGLEMENTAIRES :

Délibération modifiée n°155 du 29 décembre 1998 relative à la salubrité des denrées alimentaires.

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu transmettre au SIVAP le formulaire de déclaration d'activité défini à l'article 3 de la délibération modifiée n° 155 du 29 décembre 1998 relative à la salubrité des denrées alimentaires.

Une Attestation de Déclaration est délivrée à votre établissement pour l' (les) activité (s) mentionnée(s) sur la fiche de statut ci-jointe.

Les agents du SIVAP restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

MM. ROCHETTE MARIE LAURE
LES ROBINSONS
293 RUE DES CERISIERS BLEUS A ROBINSON
98809 MONT DORE (DOMICILES)

**Le Chef du Service d'inspection
vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire**

Frédéric SIMAS